

## Compte rendu du Conseil portuaire du 19 MARS 2024

Présents :

**Titulaires :** M. le Maire Jeanjean, M. Rozelet, Mme Dupas, M. Rivière, M. Anus, M. Carayon, M. Lapene

**Suppléants :** M. Massot, Mme Poirel, M. Lapeyre, M. Rivas, M. Bouissonnie

**Invité :** M. Pagel-Grechi

**Absents excusés :** M. Rodier, M. Pitman, M. Cecotti, M. Bonnefoux, Mme Moulin-Traffort, M. Salvador

Mr le Maire accueille le premier conseil portuaire de l'année en Mairie de Palavas-les-Flots, salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage.

### **I. Approbation du compte rendu du Conseil Portuaire du 24 novembre 2023**

Le conseil est invité à approuver le compte rendu du dernier conseil portuaire.

**Le conseil portuaire approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil portuaire du 24/11/2023.**

### **II. Modification de la composition du Conseil Portuaire**

Suite à la création de l'EPIC et afin de respecter le code des transports (article R5314-17) qui énonce les dispositions de la constitution du Conseil Portuaire, il y a aujourd'hui nécessité de modifier l'arrêté n°417/2022 du 19 décembre 2022.

Les membres du Conseil Portuaire sont réunis ce jour une dernière fois afin de remercier les membres présents ce soir, pour l'ensemble des travaux entrepris depuis quelques mois. Il a fallu beaucoup d'échanges afin d'aboutir à la création de l'EPIC au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Il est rappelé que les élus et représentants des professionnels ne doivent pas cumuler leurs fonctions de membres du conseil portuaire et du conseil d'administration.

Les membres représentant les pêcheurs ont été désignés en accord avec la Prud'homie afin de les représenter au mieux.

La nouvelle composition du Conseil Portuaire proposée est la suivante :

1) **PRESIDENT** :

M. Christian JEANJEAN

2) **REPRESENTANT DU GESTIONNAIRE** :

M. Cyril PAGEL-GRECHI

3) **REPRESENTANTS DU PERSONNEL** :

Titulaire : Séverine DUPAS

Suppléant : Jean-Michel MERLE

4) **REPRESENTANTS DES USAGERS DU PORT** :

a) Représentants désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port

Titulaires : M. Georges RIVIERE, M. Jean-Maxime ANUS, M. Jean-Louis RODIER

Suppléants : Mme Monique POIREL, M. Jean-Jacques DUFOUR

b) Représentants des services nautiques, construction, réparation et des associations sportives et touristiques :

Titulaires : M. Antoine DEBEAUPTE, M. Arnaud PITMAN, M. Richard LAPENE

Suppléants : Mme Natacha BOISSE, M. Florian RIVAS, M. Guy BOUISSONIE

5) **REPRESENTANTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE** :

Titulaire : M. Patrick CECOTTI

Suppléant : M. Jean-Marie SEVESTRE

6) **REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** :

Titulaire : Patricia MOULIN-TRAFFORT conseillère départementale du canton de Mauguio

Suppléant : M. Brice BONNEFOUX conseiller départemental du canton de Mauguio

7) **REPRESENTANTS DES PECHEURS** :

Titulaire : Gaël PEISSON

Suppléant : Bastien MAILLES

**Le conseil portuaire donne un avis favorable à l'unanimité.**

**III. Avancement des travaux**

• **Parking :**

Les travaux se terminent sur le parking situé entre la capitainerie et les restaurants. Nous sommes en phase de réception.

Nous avons profité de ces travaux pour rénover les corps de barrière, changer les poteaux de badage, etc. La remise en service dépend maintenant du prestataire qui doit finir l'installation des boucles de détection aux entrées et sorties.

Les agents portuaires vont également s'occuper de végétaliser les nouveaux espaces verts situés sur le parking. Comme ils l'ont fait l'an passé.

- **Débourbeur/déshuileur :**

Installation d'un débourbeur/déshuileur par l'entreprise NGE / Guintoli.

La désimperméabilisation n'a pas été possible sur 1/3 du parking compte tenu de la montée de l'eau de mer en cas de mauvais temps.

Il a donc été décidé d'installer un débourbeur déshuileur afin de protéger les eaux du port lors des ruissellements des eaux de pluie sur le parking.

Ceci sera un élément supplémentaire pris en compte pour la certification Ports Propres.

Coût des travaux : 21 400 € HT

- **Pontons des pêcheurs :**

Quelques rénovations sont effectuées sur certains pontons de pêcheurs. Notamment pour permettre aux pêcheurs de travailler en toute sécurité.

A court terme, l'objectif est d'enlever les pontons devenus inutiles et dans un état dangereux.

- **Aménagement des quais Capitainerie**

Des devis sont en cours afin d'aménager les quais devant le parvis de la capitainerie jusqu'au ponton G.

L'objectif est de créer du liant entre le nouveau parvis de la capitainerie et les pontons G, H et I, en remettant l'ensemble du quai à niveau.

- **Réhabilitation du quai d'honneur et de l'accueil Paul Riquet**

Le directeur et l'AMO ont rencontré le service urbanisme de l'agglomération Pays de l'Or dans le cadre du projet de réhabilitation du quai d'honneur mais également dans le cadre du projet de réaménagement de l'accueil de l'aire de camping-car du bassin Paul Riquet.

Pour l'accueil du bassin Paul Riquet, projet dont nous avons parlé en fin d'année, le marché sera lancé dans les prochaines semaines.

Pour le quai d'honneur, nous devons rencontrer la DDTM afin d'obtenir une dérogation au PPRI.

#### **IV. Transition Numérique des Ports**

Les Ports de Palavas sont lauréats de l'appel à projet « Transition Numérique des Ports de Plaisance ».

Notre directeur, porteur du projet et référent sur le sujet au sein de l'UVPO, a déposé un dossier en octobre 2023.

Nous avons déposé un projet pour un montant de 617 675 €HT qui seront répartis sur 2 exercices comptables (à savoir 2024 et 2025).

Nous avons obtenu une subvention de 225 563 € HT.

Certains projets ont déjà été réalisés ou sont en cours de finalisation :

- L'engagement auprès d'un nouveau prestataire pour notre ERP.
- La deuxième phase de déploiement des caméras de vidéosurveillance
- Le déploiement du site internet

Une AMO a été mandatée pour l'élaboration du cahier des charges de la WIFI afin de la déployer au plus vite. Le marché relatif à la gestion des installations portuaires sera lancé avant la fin du premier semestre.

### **V – Questions diverses**

Le président et le directeur annonce l'arrivée d'un nouveau membre dans l'équipe de direction à compter de début mai. Virginie Pastor prendra ses fonctions en tant que Responsable Ressources Humaines et Finances.

**Question de M. Anus :** Est-il possible de faire des paramétrages de badge pour limiter l'accès à un seul ponton ?

**Réponse de M. PAGEL-GRECHI :** Oui cela est possible mais ce n'est pas appliqué cette année. Avec l'Appel A Projet « Transition Numérique », nous souhaitons changer tous les contrôles d'accès afin de faciliter les mises à jour et les contrôles des différents accès aux Ports. L'avantage c'est qu'avec un nouveau logiciel, les possibilités seront plus nombreuses en termes de paramétrage.

**Question de M. Anus :** Où en est-on de la reconnaissance des plaques pour les véhicules accédant au parking du Port de plaisance ?

**Réponse de M. PAGEL-GRECHI :** Cela se fera avec le changement du logiciel de contrôle d'accès. M. le Maire est très favorable aux barrières reliées à la reconnaissance de plaques comme cela a déjà été installé sur la commune.

**Question de M. Anus :** A quelle heure ferme la Zone Technique ?

**Réponse de M. PAGEL-GRECHI :** Pour l'instant la Zone technique est ouverte puis, avec la fermeture du portail, elle sera ouverte aux heures d'ouvertures de la capitainerie (8h-18h ou 8h-19h)

**Question de M. Anus :** L'électricité est-elle coupée la nuit sur la Zone Technique ? Car une connaissance souhaite rester sur son bateau la nuit.

**Réponse de M. PAGEL GRECHI :** oui en vue de faire des économies d'énergie, l'électricité est coupée la nuit. Il est rappelé que les habitats nocturnes sur les navires à terre / en carénage est très dangereux et est interdit par le Règlement de Police du Port.

**Question de M. Anus :** Le stationnement d'un véhicule est-il limité pour ceux qui partent en croisière ?

**Réponse de M. PAGEL GRECHI :** Non, il n'y a pas de limite mais il faut signaler les dates de départ à l'accueil de la capitainerie en cas de besoin. Nous rappelons que le Port n'est pas gardien de la chose et qu'il ne pourra être tenu pour responsable en cas de problème sur le véhicule.

**La séance est levée à 18h45.**